Tours, le 20/09/2023

Ligne de conduite pour la gestion des chambres des Internats Tourangeaux

* La gestion de la répartition des chambres de l’internat pour le semestre à suivre commence à 2 mois avant la fin du semestre en cours.
* Un point doit être fait pour connaître les chambres disponibles.
* A partir du 02/11/2023, les chambres sont reservées pour une durée de 6 mois renouvelables 1 fois. Les exceptions sont à discuter au cas par cas.
* En accord avec la direction du CHU, les chambres de l’internat sont réservées aux internes, avec pour ordre de priorité les socles, spécialité à garde et arrivant dans la région.
* L’occupation de la chambre n’est validé qu’à la validation de l’adhésion semestrielle et du loyer de 30e par mois à avancer.
* Ces conditions malheureusement contraignantes sont le fruit de plusieurs débordements.
* Le protocole de répartition des chambres est affirmé comme suivant l’annexe.
* Concernant les demandes non internes, les utilisations d’un délai inférieur à 6 mois ou autre cas particuliers, une discussion au cas par cas doit avoir lieu entre un représentant de l’AIT, M. Galicki et un représentant de la DAM ou autre direction au cas nécessaire.

PROTOCOLE DE REPARTITION DES CHAMBRES DES INTERNATS

Demande pour le semestre :

- A partir des choix de stages

- Mail à aitourangeaux@gmail.com

-Dossier sur le site rempli

 **NON**

Mail d’information par l’économat

Places disponibles

- Réservation de la chambre

- Transmettre la demande à M. Galicki pour validation

- Renvoi de la convention d’occupation et du règlement intérieur

- Assurance habitation

- 300e de caution

- Régler la cotisation et le loyer sous 3 semaines

Cotisation et loyer

 **NON**

**OUI**

Fin de la réservation de la chambre et relance

- Chambre validée

- Etat des lieux à organiser par M Galicki

- Emmenagement à la veille de la prise de fonction.

**+ 6 mois**

- Départ de la chambre de garde avant l’état des lieux des prochains internes.

- Si garde prévue, nuit en chambre de garde.

**OUI**

 **NON**